

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE  
D'INGÉNIEUR TERRITORIAL**

**SESSION 2022**

**ÉPREUVE DE PROJET OU ÉTUDE**

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

**L'établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription.**

Durée : 4 heures  
Coefficient : 5

**SPÉCIALITÉ : INFRASTRUCTURES ET RÉSEAUX**

**OPTION : DÉPLACEMENTS, TRANSPORTS**

**À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

**Ce sujet comprend 42 pages dont 1 annexe et 3 plans.**

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend  
le nombre de pages indiqué.**

*S'il est incomplet, en avertir le surveillant.*

- ♦ Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.
- ♦ Vous répondrez aux questions à l'aide des documents et de vos connaissances.
- ♦ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...
- ♦ Pour les dessins, schémas, cartes et plans, l'utilisation d'une autre couleur que le bleu ou le noir ainsi que l'utilisation de crayons de couleur, feutres, crayon de papier sont autorisées.

Vous êtes ingénieur territorial chargé d'études au sein de la direction de la mobilité à la Région INGEREG. Celle-ci couvre un territoire de 40 000 km<sup>2</sup> composé de 6 départements et 1 800 communes. Elle compte environ 2,5 millions d'habitants.

Fortement engagé pour le développement des territoires ruraux, le conseil régional a récemment voté la mise en place d'une politique volontariste pour améliorer les déplacements dans ces zones. Cela se traduit notamment par un accompagnement technique et administratif dans la mise en œuvre des plans de mobilité simplifiés (cf. annexe 1). C'est à l'occasion de la loi d'orientation sur les mobilités, votée par l'Assemblée nationale en fin d'année 2019, qu'INGEREG a souhaité inscrire son engagement en faveur des déplacements du quotidien.

Dans ce cadre, vous êtes chargé d'accompagner les collectivités des territoires ruraux de votre région dans la mise en place des plans de mobilité simplifiés.

### **Question 1 (6 points)**

Afin de faire connaître le dispositif d'accompagnement proposé par INGEREG, vous rédigerez une note à destination de l'ensemble des maires ruraux du territoire pour présenter la démarche. Cette note précisera notamment les points suivants :

- les enjeux de la mobilité durable dans les territoires ruraux,
- le portage du plan de mobilité simplifié,
- les éléments de cadrage méthodologique et organisationnel (les grandes étapes, les partenariats, etc.).

### **Question 2 (7 points)**

Dans le cadre de son plan de mobilité simplifié récemment adopté, la communauté de communes rurales d'INGECHAMPS (CCRI) souhaite développer en priorité sa politique cyclable, notamment en aménageant des itinéraires cyclables sécurisés et structurants pour relier l'unique gare aux centres-bourgs des 17 communes de la CCRI. Elle vous demande de l'accompagner pour mettre en œuvre cette action.

- a) Quels sont les freins à l'utilisation du vélo en zone peu dense ? (2 points)
- b) Quels sont les leviers pour favoriser la cyclabilité d'un territoire rural ? (3 points)
- c) Quelles sont les pistes d'actions en faveur du vélo ? (2 points)

### **Question 3 (7 points)**

Manquant de services techniques spécialisés dans les politiques cyclables, la communauté de communes rurales d'INGECHAMPS vous demande de l'aider dans son projet d'aménagement du pôle gare et de l'itinéraire gare / centre-bourg d'INGECHAMPS.

- a) A l'aide du plan de l'existant (plan 1), vous proposerez sur le plan 2 une ébauche d'aménagement prenant en compte l'ensemble des modes de déplacements : insertion des aménagements cyclables vers la gare, gestion des intersections, stationnement, aménité, etc. (3 points)

- b) Par ailleurs, vous réaliserez sur le plan 3 deux profils en travers correspondant à vos propositions : l'un pour la route principale, l'autre pour la rue secondaire. (2 points)
- c) Sur votre copie, vous justifierez les choix d'aménagement proposés. (2 points)

Éléments de contexte :

Route principale : 7000 veh/j, vitesse limitée à 50 km/h

Rue secondaire : 2000 veh/j, vitesse limitée à 50 km/h

#### Liste des documents :

- Document 1 :** « Plan de mobilité rurale en région Hauts-de-France. L'expérience de Somme Sud-Ouest » - *ADUGA* - décembre 2018 - 11 pages
- Document 2 :** « Vélo en territoire rural : levier de mobilité quotidienne ? » (extrait) - *Vélo & territoires, la revue* - printemps 2019 - 2 pages
- Document 3 :** « Les aménagements pour les cyclistes en zone 30 » - *Fiche Cerema* - juillet 2019 - 11 pages
- Document 4 :** « La loi d'orientation des mobilités. Quelles évolutions en matière de planification de la mobilité ? » - *Cerema* - septembre 2020 - 7 pages
- Document 5 :** « En Auvergne-Rhône-Alpes, les petits pas de la mobilité » - *Techni.Cités n°343* - mai 2021 - 1 page

#### Liste des annexes :

- Annexe 1 :** Éléments de contexte - 2 pages

#### Liste des plans :

- Plan 1 :** « Plan des abords de la gare d'INGECHAMPS » - format A4 - 1 exemplaire
- Plan 2 :** Plan vierge pour la réalisation d'une ébauche d'aménagement des abords de la gare d'INGECHAMPS - format A3 - 2 exemplaires dont un est à rendre avec la copie
- Plan 3 :** Plan vierge pour la réalisation de profils en travers - format A3 - 2 exemplaires dont un est à rendre avec la copie

**Attention, les plans 2 et 3 en format A3 utilisés pour répondre à la question 3 sont fournis en deux exemplaires dont un est à rendre avec votre copie, même si vous n'avez rien dessiné.**

**Veillez à n'y apporter aucun signe distinctif (pas de nom, pas de numéro de convocation...)**

**Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.**

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.*